Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 034-213400575-20261005-DEL2026_10_09-DE

Castelnau le-lez

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 05 octobre 2026

N° 2026/10-09

MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI CINQ OCTOBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Julien MIRO, MAIRE.
Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRESENTÉS :
Jean-Philippe ALLOUCH représenté par Philippe SAN-MARTINO

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 034-213400575-20261005-DEL2026_10_09-DE

Délibération du Conseil Municipal du 05 octobre 2026

N° 2026/10-09

MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur François BROTHIER, Conseiller municipal délégué spécial auprès du

Maire, à la Coordination des élus de la majorité, à l'Application du programme et aux Relations avec la Métropole, expose :

La municipalité procède à une série de réexamen et à une réévaluation approfondie des tarifs municipaux afin d'en renforcer la cohérence et la transparence. Il est procédé à des réajustements concernant les tarifs municipaux des salles et des équipements publics, des tarifs d'occupation du domaine public pour travaux.

Il est proposé au conseil :

- De valider les tarifs municipaux tels que présentés en annexe

Proposition d'amendement N°01 formulée par Madame Alexia LAFORGE
Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter à deux fois par an le nombre de mises à disposition gratuites de salles municipales pour soutenir la vie associative.
Proposition d'amendement N°01 formulée par Madame Alexia LAFORGE
La proposition d'amendement N°02 est rejetée à la majorité.
Pour : 5 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL**)**
Abstention : 0
Contre : 30 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH représenté par Philippe SAN-MARTINO, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE**)**

Proposition d'amendement N°02 formulée par Madame Alexia LAFORGE
Il est proposé au Conseil municipal :
- d'appliquer aux partis et formations politiques le tarif A pour la mise à disposition des salles municipales.
- d'appliquer, au même titre que les organisations syndicales, la disposition selon laquelle les partis politiques pourront bénéficier de mises à dispositions gratuites des salles Joel Bizet ou côté Lez dans la limite de 10 par an et sous réserve de disponibilité
Proposition d'amendement N°02 formulée par Madame Alexia LAFORGE
La proposition d'amendement N°02 est rejetée à la majorité.
Pour : 3 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE**)**
Abstention : 2 (Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL**)**
Contre : 30 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH représenté par Philippe SAN-MARTINO, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE**)**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 034-213400575-20261005-DEL2026_10_09-DE

Su[illegible]

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale
La proposition est adoptée à la majorité
Pour : 32 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH représenté par Philippe SAN-MARTINO, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL**)**
Abstention : 0
Contre : 3 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE**)**

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 05 OCTOBRE 2026

Julien MIRO
Monsieur le Maire
8 oct. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.